

Ecole Primaire  
Rue Frédéric Bataille  
25600 NOMMAY  
Tél : 06.22.98.74.01  
Mail : ecole.nommay@ac-besancon.fr

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE Mardi 7 Novembre 2023

### Personnes présentes :

**Enseignantes :** M. SAUGET, E. MICHELI, , N. MORAND-BLANCHARD, L. VINZIA, P. REMY, C. FAIVRE, E. TINCHANT, T. MANGEAT.

**Parents élus :** Mme HAAS, Mme CRELEROT-GEISER, Mme BOURQUARD, M. ALLEMAND, Mme CARTIER, Mme GARNIER.

**Représentants de la Mairie :** Mme BULME, adjointe au maire. M. BOILLOT, Maire.

**DDEN :** Mme JOBERT.

**Personnes excusées/absentes :** Mme COURENQ (psychologue scolaire) ; Morgane MOREDA DA SILVA (ATSEM) ; M. THIEBAUD (IEN). G. COSTE (enseignant), Mme GAINET, Mme GILLAND, M. RIBAU, M. CARTIER, Mme ALLEMAND, Mme FAUCHEREAU (parents élus), M. KORNPROBST (secrétaire général de mairie).

La séance est ouverte à 17h40. Madame TINCHANT est proposée comme secrétaire.

Le conseil d'école a une pensée pour Dominique HASSOLD (IRUN sur la circonscription) décédé le jeudi 19/10/2023.

### I. RESULTATS DES ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES.

Une réunion a eu lieu le 26 septembre 2023, invitant tout parent désireux de se présenter.

Les élections ont eu lieu uniquement par correspondance (décision prise à l'unanimité à l'issue du conseil d'école extraordinaire du 13/09/2019). Scrutin clos le 13/10/23 à 17h.

Nombre d'électeurs : 214 (chaque parent étant à la fois électeur et éligible).

Nombre de votants : 158 (Taux de participation 73,83 % → taux en baisse par rapport à l'an passé : 75,58 %).

Une seule liste (Liste d'Union) était présentée et a été élue.

Sont élus :

#### **Titulaires :**

Mme HAAS Gaëlle : 06 64 88 30 52.  
Mme GAINET Aline : 06 86 40 88 98  
Mme CRELEROT-GEISER : 06 42 19 81 86.  
Mme BOURQUARD : 06 49 40 68 40.  
M ALLEMAND Mickaël : 06 62 40 40 72.  
Mme CARTIER Julie : 06.43.28.85.66.

#### **Suppléants :**

Mme GARNIER Sandrine : 06 49 30 20 80.  
Mme GILLAND Camille : 06 82 14 42 64.  
M. RIBAU Gilles : 06 88 22 54 33.  
M. CARTIER Jonathan : 06.63.06.17.49  
Mme ALLEMAND Loïse : 06 33 26 30 45.  
Mme FAUCHEREAU Morgane : 06 25 62 32 86.

Ils disposent d'un mail : [parents.nommay@gmail.com](mailto:parents.nommay@gmail.com). Il n'y a plus de boîte à lettres pour les parents d'élèves élus.

Mme MICHELI souhaiterait qu'une feuille de présentation soit préparée par les parents élus (ce qui avait été décidé durant l'évaluation d'école). Elle serait affichée à l'entrée de l'école et distribuée dans les cahiers de liaison.

Mme GARNIER a justement apporté une proposition de document. Y figurent les noms, prénoms, photos des parents élus. Après discussion, il y sera ajouté la classe de leur(s) enfant(s).

Un grand merci aux parents qui ont tenu ce rôle jusqu'alors et aux parents qui continuent à l'assurer.

Les parents et les enseignantes tiennent à rappeler l'importance du rôle des parents d'élèves élus dans l'organisation de la vie scolaire. Tout le monde déplore la difficulté à trouver 12 parents de familles différentes pour constituer une liste complète... 3 couples ont du se « dévouer ».

Mme MICHELI fait remarquer qu'elle a toujours invité l'ensemble des parents élus à siéger (sauf durant COVID), en sachant que si un vote doit se faire, seuls six parents élus votent (les titulaires présents ou leur suppléant respectif). Il en sera a priori de même cette année, sauf contexte particulier.

## II. RÔLE DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DE L'ÉCOLE (au sein de notre école).

### 2.1 Rôles des parents d'élèves élus :

- Ils préparent les conseils d'école et y participent.
- Ils travaillent sur la sécurité avec les enseignants et les élus.
- Ils aident à l'encadrement de diverses manifestations.
- Ils organisent et préparent la fête de fin d'année en collaboration avec la mairie, l'association des parents d'élèves et les enseignant(e)s.

Toutes les bonnes volontés, parmi les parents « non élus » sont bien sûr les bienvenues.

Nb : Les familles sont informées par les cahiers de liaison de la date du prochain conseil d'école. Pour toute proposition, question, remarque, à mettre à l'ordre du jour, vous pouvez joindre les représentants par courriel ou de vive voix à l'école. Les questions doivent parvenir aux enseignantes par écrit, 48h avant le conseil d'école.

### 2.2 Rôle de la Récréfoiyne (Association des Parents d'Elèves) :

- Aide à l'organisation de manifestations autour des projets pédagogiques de l'école (Carnaval, fête des écoles...).
- Aide à gérer la trésorerie sur les projets ne rentrant pas dans les droits de la coopérative scolaire. Les bénéfices sont reversés à l'école sous forme de dons.

Les enseignantes le font par courrier mais elles tiennent à remercier encore l'association : réparation des vélos, aide pour les sorties USEP et autres (bus), bénéfice de la fête des écoles.

Nous vous tiendrons informés des actions menées au sein de la Récréfoiyne afin de solliciter votre aide si besoin... Soyez également attentifs aux informations des réunions de la Récréfoiyne.

Les bulletins d'adhésion ont été distribués. Une page Facebook « La Récréfoiyne » permet de prendre contact. L'assemblée générale de la Récréfoiyne a eu lieu le vendredi 6 octobre. Le bureau a complètement changé : M. CONSONNI G. est président, M. FISCHER est trésorier et M. GUINCHARD est secrétaire... Ils souhaiteraient que les postes d'adjoints soient pourvus afin de rendre pérenne l'association. Ils en ont fait la demande par le biais des cahiers de liaison. Là aussi, peu de parents s'investissent...

Une réunion Récréfoiyne / équipe enseignante va se tenir rapidement afin de faire un point (finances, fête des l'école...).

### 2.3 Rôle de la DDEN :

La Déléguée Départementale de l'Education Nationale s'assure du bon déroulement des relations entre l'école et la mairie et transmet les informations à l'Inspection (plus particulièrement les problèmes non résolus). Nous tenons une plaquette d'information sur les DDEN à votre disposition. C'est Madame JOBERT qui tient ce rôle, nous la remercions de sa disponibilité et de ses propositions d'aides : sortie, comptes...

## III. RÔLE DU CONSEIL D'ECOLE

Voir annexe.

Mme MICHELI fait lecture du document.

## IV. COMPOSITION DE L'EQUIPE EDUCATIVE, EFFECTIFS, REPARTITION

A ce jour, l'école primaire accueille 147 enfants (1 enfant radié le 14/10/23, sera « compensé » par 1 arrivée au CP en janvier 2024), soit un écart de -3 par rapport aux effectifs annoncés en juin 2023. Une arrivée est également possible en décembre en maternelle.

\* Marielle SAUGET a en charge 25 élèves : 13 petits nés en 2020 et 12 moyens nés en 2019.

\* Elise MICHELI a en charge 24 élèves: 12 moyens nés en 2019 et 12 grands nés en 2018.

Elle a également en charge la direction de l'école primaire. Elle est déchargée tous les lundis et un jeudi sur trois, remplacée dans sa classe par Grégoire COSTE.

\* Nadège MORAND-BLANCHARD a en charge 23 élèves : 8 grands nés en 2018 et 15 CP nés en 2017. Elle travaille à 75%, remplacée tous les lundis par Coline FAIVRE.

\* Line VINZIA a en charge 29 élèves : 29 CE1 nés en 2016.

\* Pauline REMY a en charge 22 élèves (1 radiation depuis la rentrée) : 17 CE2 nés en 2015 et 5 CM1 nés en 2014. Elle travaille à 75%, remplacée tous les mardis par Coline FAIVRE.

\* Estelle TINCHANT a en charge 24 élèves : 13 CM1 nés en 2014 et 11 CM2 nés en 2013.

\* Théo MANGEAT est titulaire remplaçant, affecté sur notre école.

La carte scolaire devra être envoyée début novembre. Les prévisions annoncent une légère baisse mais elles sont très difficiles à faire car la population bouge beaucoup plus qu'avant.

Morgane MOREDA DA SILVA, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles) travaille à temps plein avec les maternelles. Elle aide les enfants et les enseignantes durant la journée et assure le ménage le soir, assistée dans cette tâche par Sylvie POINSOT à raison de quatre heures hebdomadaires sur les locaux maternelle. Le ménage des locaux élémentaire est assuré chaque soir par Sylvie POINSOT et Rita VITTI. Mme MOREDA DA SILVA attendant un bébé, son congé maternité est à prévoir.

L'école est toujours à la recherche d'un service civique ou de stagiaire pour pallier au « manque d'ATSEM ». 57 élèves de maternelle sur 3 classes pour une seule ATSEM reste compliqué.

Une AESH a été affectée cette année pour un enfant porteur de handicap : Mme RICHARD déjà en poste l'an passé. A noter qu'elle est employée par la Mairie à raison d'une heure les lundis et mardis pour aider l'enfant dont elle s'occupe à prendre son repas à la cantine (et plus les semaines où il y a besoin).

Annie EMONNIN continue à s'occuper bénévolement de la bibliothèque de l'élémentaire. Elle est présente les vendredis matins. Merci à elle.

M. Bertrand THIEBAUD, Inspecteur de l'Education Nationale a en charge la circonscription de MONTBELIARD IV. Chantal MEYER et Arnaude VITRY travaillent avec lui comme conseillères pédagogiques.

Mme Brigitte COURENQ, psychologue scolaire peut intervenir sur notre école. En cas de souci majeur, un signalement est fait à Monsieur l'Inspecteur qui transmet le dossier si besoin. Elle travaille au sein du RASED (Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté), elle apporte une aide aux enfants, et parents qui en ont besoin. Cette aide se fait à la demande des parents ou/et des enseignantes, toujours dans l'intérêt des enfants concernés.

Mme Margaux CHANTEAU, maître E, peut apporter son aide à certains élèves de Grande Section, CP et CE1, occasionnellement en CE2. Ses efforts portent sur les classes de CP et CE1 durant le premier semestre et sur la grande section durant le second semestre, si possible et en fonction des besoins. Deux réunions ont eu lieu avec le RASED pour lister les enfants en difficulté et qui pourront lui être signalés. Les enfants sont pris en charge par la maîtresse en petits groupes sur le temps scolaire, les parents seront informés mais ne pourront s'y opposer.

**Résultats évaluations nationales CP/CE1/CM1 :** Certains élèves sont en dessous de la moyenne de circonscription (compréhension, résolution de problèmes, écriture de mots, mémorisation d'une manière générale...). Les effectifs chargés, en cours doubles, ne sont sans doute pas étrangers à cette évolution. Les enseignantes remarquent également un recul de l'investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants, ainsi qu'un manque grandissant de motivation à apprendre des enfants... Les résultats ont été rendus aux parents lors d'entretiens individuels.

**Les livrets de progrès,** rédigés par les enseignantes en PS, MS et GS, conformes au projet d'évaluation positive, sont transmis de façon régulière au cours de l'année : deux fois en GS et MS et une fois en fin d'année en PS. Ils seront rendus au cours d'un petit entretien parents/enseignants (10 min environ). Marielle SAUGET a déjà rencontré tous les parents de sa classe, afin de faire mieux connaissance.

**Les LSU (Livret Scolaire Unique)** en élémentaire, sont rendus deux fois dans l'année (en janvier et en juin). Un entretien est proposé aux parents en janvier pour commenter les résultats de la première période.

**APC (Ateliers Pédagogiques Complémentaires) :** Un « soutien scolaire » de 36 heures pour l'année est mis en place. Il va commencer. Jusqu'aux vacances de Février, deux séances ont lieu le mardi (ou lundi) et le jeudi de 16h15 à 17h15. A partir de février, il n'y aura plus qu'une séance en début de semaine. Ces APC sont proposés par les enseignants et soumis à l'acceptation des parents.

**Projet d'école :** Il est à rédiger. L'évaluation d'école réalisée sur 2022/2023 permettra d'établir le nouveau projet pour les cinq années suivantes.

**Santé des élèves :** Il y a 9 PAI (Projet d'Accueil Individualisé) cette année. Nous n'avons plus de médecin scolaire, aussi Mme CRELEROT-GEISER (parent élu et médecin de PMI) informe qu'elle se tient à la disposition de Mme MICHELI pour signer les PAI et montrer à l'équipe les manipulations de certains médicaments, hors temps scolaire, si besoin. Les enseignantes apprécient cette proposition et reviendront vers elle prochainement.

Les PS bénéficiaient d'une visite orthoptique : pas de nouvelles pour le moment.

Les MS seront vus par la puéricultrice de PMI qui sollicite le médecin de PMI si besoin. Elle est chargée du contrôle orthoptique. Les parents peuvent maintenant assister à la visite médicale de MS, ce qui n'est pas aisé à organiser.

Les GS bénéficiaient d'une visite médicale (Médecin Scolaire) avant leur départ au CP : pas de nouvelles pour le moment.

Les CE2 ont bénéficié d'un contrôle infirmier par l'infirmière du collège, Mme BARBE, en octobre.

L'école étant obligatoire à partir de 3 ans, les parents qui ne souhaitent pas mettre leur enfant de PS l'après midi en classe doivent demander un aménagement du temps scolaire. Cet aménagement est signé par la directrice et validé par Monsieur l'Inspecteur. Il est révisable à chaque période durant l'année scolaire (3 PS en bénéficient actuellement).

## V. RETOUR SUR LE P.V. DU CONSEIL D'ECOLE DU 13 JUIN 2023.

En l'absence de remarque de M. l'Inspecteur (qui le stipule par courrier), ni d'aucun des membres du conseil, le P.V. est adopté à l'unanimité.

Depuis quelques années, le PV du conseil d'école n'est plus distribué systématiquement à chaque famille. Il sera envoyé par mail aux familles et sera disponible sur le site de la mairie de Nommay « nommay.fr ». Les familles qui le désirent ou qui n'ont pas accès à internet pourront en obtenir un exemplaire papier (économie de papier essentiellement).

Une information passera dans les cahiers de liaison pour signaler que le compte-rendu est disponible.

## VI. REGLEMENT INTERIEUR, LECTURE, MODIFICATION, VOTE.

Le dernier règlement a été écrit en septembre 2021 en fusionnant les règlements des « anciennes » écoles maternelle et élémentaire. Il est conforme au nouveau règlement départemental des écoles. La charte de la laïcité fait partie intégrante du règlement. Elle est également affichée dans les halls. Chaque personne siégeant a reçu un exemplaire pour y réfléchir.

**Aucune modification n'étant proposée, le règlement en cours est adopté à l'unanimité.**

Le règlement intérieur sera fourni sous forme « papier » à chaque famille qui en conservera un exemplaire et signera un accusé de réception et de lecture.

## VII. VIE DE L'ECOLE.

### 7.1 Projets réalisés entre le 13.06.23 et la fin d'année 2022-2023.

- En MATERNELLE :

\* Les 4° d'Héricourt sont venus proposer leur spectacle de théâtre d'ombres le 4/07.

\* Les futurs CP se sont rendus dans leur future classe et les CP sont venus faire une lecture en maternelle.

\* Les anniversaires de juin, juillet et août ont été célébrés le dernier jour, à l'extérieur, en rassemblant les deux classes.

- En ELEMENTAIRE :

\* Les GS-CP et les CE2-CM1 ont vécu leur cycle basket.

\* Les CE2-CM1-CM2 se sont rendus (en vélo ou en bus) au pavillon des sciences (expo sur l'arbre) le 19/06.

\* Les CP et CE1 ont présenté leur pièce de théâtre aux parents le 27/06 (répétitions devant les autres classes).

\* Les CM2 sont allés passer une journée au collège le 4/07.

\* Les CE2-CM1-CM2 ont visité la Damassine le 22/06/23.

- TOUS

L'ensemble des classes devait se rendre à la rencontre USEP athlétisme fin juin. La météo étant épouvantable ce jour-là, la rencontre a été annulée. Mais les CM1-CM2 ont proposé d'organiser les mêmes épreuves pour toutes les classes à l'école le 2/07/23. Tout s'est bien passé et les organisateurs autant que les participants ont beaucoup apprécié.

### 7.2 Projets et activités réalisés depuis la rentrée de septembre

- **Les réunions de rentrée** ont connu un taux satisfaisant de participation, avec une partie commune aux classes comme d'habitude, et en trois fois. Nous rappelons que cette réunion donne des informations concernant la vie en collectivité de l'école ou de la classe et ne peut être remplacée par un entretien individuel concernant votre enfant. Les enseignantes rappellent qu'elles ne fournissent pas de compte-rendu en cas d'absence, d'autant que les dates sont données très en avance.

- **Livres complices** : Grâce à l'adhésion de la commune à l'A.D.E.C, l'école peut participer à cette action et donc, bénéficier de l'intervention d'auteurs et/ou illustrateurs dans les classes. Il n'y avait pas de salon cette année.

\* Christine DAVENIER, illustratrice, est venue le 20 octobre 2023 travailler dans les deux classes de maternelle.

\* Jérôme PEYRAT illustrateur, est intervenu le 11 octobre, auprès de trois classes d'élémentaire.

Il est rappelé que la classe de CE2-CM1 n'a pas pu participer. Le règlement de l'ADEC stipule en effet qu'une classe ne peut être inscrite au dispositif (en juin de l'année précédente) si son enseignant participe au mouvement. C'était le cas pour Mme REMY.

Les enseignantes remercient les auteurs, l'ADEC, et la Mairie pour ce bel échange autour du livre.

- Les CM1-CM2 ont participé au **cross du collège** le 11/10. Des places d'honneur ont été obtenues par 3 élèves.
- Les CM1-CM2 ont participé à la **journée départementale USEP** à Baume-les-Dames le 22 septembre.
- **Photos pour les calendriers** : Mme GARNIER est venue ce mardi 7 novembre pour photographier les enfants individuellement. Divers objets (tels que des calendriers, mugs...) seront proposés à la vente très prochainement. Les bénéficiaires iront à la coopérative de l'école. Les absents pourront être pris en photo au studio, mais avant 15 novembre.
- **Décloisonnement et échanges de service** ont démarré début octobre. De même que « les prêts bibliothèque » en maternelle comme en élémentaire.

### 7.3 Projets prévus

Les enseignantes précisent que les sorties et activités se font par classe et non par niveau, en dehors des activités imposées par les programmes, telles que la piscine.

#### - Noël des enfants :

- \* le **Père Noël** devrait venir le vendredi 22/12...
- \* Un **livre** par enfant sera offert par la commune. Ces livres sont choisis par les enseignantes dans le catalogue de l'association « Lire c'est partir ».
- \* Un spectacle du théâtre de marionnettes pourrait être organisé à l'école pour les maternelles. Cela économiserait un bus.
- \* Une kermesse est envisagée pour les enfants d'élémentaire le 14/12/23.

- **Cinéma** : les deux classes de maternelle essaieront d'aller visionner un film au Colisée.

- **USEP** : l'école y adhère à nouveau cette année. Les enseignantes ont choisi trois activités et attendent confirmation de l'USEP. *La licence est prise en charge par les parents et la coopérative scolaire. Deux transports sont inclus dans le prix de la licence et le financement du troisième sera demandé à la Récréfoiyne.*

- **Spectacles vivants** : Les deux classes de GS-CP et CE1 iront voir un spectacle à la MALS.

- **Piscine** : Les GS et les CM1 iront à la piscine du 23 au 28 mai, à raison de deux séances par jour (jeudi-vendredi puis lundi-mardi).

> *Le transport et la location du bassin sont financés par la commune.*

> *Pour les repas, le conseil d'école valide le principe de repas chauds et équilibrés pris à la cantine du collège de Sochaux. Le montant de ces repas devra être réglé par les familles.*

A priori, l'organisation du reste des classes qui avait été testée en 2023 devrait être reconduite en 2024.

- **Savoir Rouler à Vélo** : La classe de CM1-CM2 participera à un cycle, en partenariat avec le Vélo Club de Montbéliard. Quatre séances seront encadrées par S. BARI (moniteur) et des bénévoles du club. Elles auront lieu en mai-juin.

> *Le coût est de 800€ (à répartir entre la commune et la Récréfoiyne). Une subvention permettra d'être remboursé à hauteur de 50%.*

- **Livre Elu** : les deux classes de maternelle y participeront. Il s'agit d'une sélection de livres par niveau qui sont choisis par une commission. Les classes se procurent tout ou partie des livres, travaillent à partir de ces ouvrages et une production finale est exposée à la bibliothèque de Montbéliard. Les livres vont être achetés, le projet est lancé (chèque lire offert par l'Inspection et coopérative).

- **Cycle rugby** : Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 bénéficieront de trois séances encadrées par des éducateurs de l'EMBAR (partenariat avec l'E.N.), en mai-juin.

- **Cycle basket** : Les classes de GS-CP, CE1 et de CE2-CM1 sont inscrites à un cycle en partenariat avec le club de Valentigney, en la personne d'E. RERAT à partir du 29/04.

> *Le financement sera demandé à la Récréfoiyne.*

- **Cycles PMA** : Les GS-CP bénéficieront d'interventions sur le recyclage (plutôt orienté compostage, décembre - janvier), et les CE1 sur l'alimentation et le jardinage. Les CE2-CM1 travailleront sur l'eau et les CM1-CM2 sur les énergies (visite du site éolien du Lomont (mars-avril) .

> *Les transports liés à ces cycles seront financés par la coopérative ou sur le budget transport.*

- **14 novembre** : Une guide conférencière fera visiter Nommay aux CE1. M. BOILLOT ou un membre du conseil municipal se joindra probablement à eux.

- **Plan maths** : un référent mathématique interviendra dans les 2 classes GS à 2 reprises.

- **Foyothèque** : Les CM1-CM2 et les PS-MS s'y rendront à 2 reprises en novembre.

- **Olympiades** : Les CM1-CM2 iront au collège le 11 décembre pour les Olympiades organisées par les 6ème.
- **ARSEC** : Les CE2-CM1 iront sans doute faire 2 ateliers couture.
- Les CE2-CM1 feront des **exposés sur les métiers**. Les parents seront conviés à venir présenter les leurs.
- Les CE1 renouvelleront leur travail en **théâtre**.

Les enseignantes vont réfléchir à la possibilité d'organiser une action en lien avec une **association humanitaire**. Ce pourrait être une association différente chaque année. Mme GARNIER propose que les parents élus se joignent à cette action. Ils vont y réfléchir également de leur côté et reviendront vers les enseignantes.

### VIII. ACHATS ET TRAVAUX RÉALISÉS ET/OU DEMANDÉS.

Parmi les employés techniques de la commune, le référent reste Anthony FAIVRE pour tous les petits travaux à l'école.

Liste des travaux demandés lors du dernier conseil d'école (23 juin 2023) : (R = renouvellement)

Une racine de sapin pointe dangereusement.		Fait	Elle a été tronçonnée.
If à l'arrière de l'école : un demi-tronc à couper.		Fait	Il a été tronçonné.
Nettoyage des rideaux, des bouches VMC, des luminaires et ventilateurs et du « faux plafond bleu » dans la salle de jeux.		Fait	
Le ventilateur dans la salle de motricité ne se met plus en route. ( <i>En attente de NOMMELEC au dernier conseil</i> )	R	Fait	
Souci de volet roulant persistant dans la classe de Mme MORAND-BLANCHARD. Il avait été réparé mais ne fonctionne plus depuis avril.	R	Fait	
Verrou dans la classe de CM1-CM2 (porte communiquant avec bibliothèque)	R	Fait	
Remise en peinture du couloir de l'élémentaire.		Fait	Fait par un employé communal durant l'été. Les enseignantes suggèrent une petite touche de couleur sur les cadres des panneaux d'affichage pour apporter un peu de gaieté... Suite à une discussion informelle, les toilettes adultes de l'élém. ont également été repeintes durant les vacances de Toussaint. Les enseignantes remercient la commune pour cette initiative.
Divers objets sont à récupérer sur les toits des deux bâtiments.	R	Fait	
Toiles d'araignées sur l'avancée de toit de maternelle		Fait	Par les personnels communaux parce que l'entreprise qui s'est occupé des vitres ne l'a pas fait.
Poignée de porte à revisser en classe de CE2-CM1		Fait	
« Chutes du niagara » devant la porte du milieu du préau élémentaire par temps de pluie		Fait	L'entreprise qui s'est occupé des travaux en maternelle est également intervenue en élémentaire.
Classeur de sécurité.	R	En cours	Les plans ont été affichés. Il reste à finaliser le classeur et mettre à jour le PPMS.
Finition des plinthes dans les toilettes élèves d'élémentaire.	R	En cours	Mme BULME indique que les plinthes ont été commandées mais toujours pas reçues.
Dégâts dans l'entrée de la maternelle suite aux orages de 2021 et suivants + linteau à remettre en peinture (classe de MS/GS).	R	En cours	Problème résolu dans l'entrée. Dans la classe de MS-GS, tout était prêt, il n'y avait plus qu'à finaliser la peinture. Mais les récentes pluies ont créé un dégât des eaux... Une réparation provisoire a été faite par l'entreprise. M. BOILLLOT invite Mme MICHELI à lui communiquer la liste du matériel abîmé pour le déclarer à l'assurance. La commune est en attente d'un devis pour les réparations définitives (plus conséquentes, délicates à cette saison...)
Pilier du portail d'entrée, rue F. Bataille (morceaux de béton qui se détachent) + murette, + bordures, + ligne PMR...	R	Non fait	

Trous dans le macadam dans la cour de l'élémentaire et sur le petit chemin venant du portail.		<b>Non fait</b>	
Remise en peinture de la classe de Mme SAUGET	R	<b>Non fait</b>	Cette remise en peinture devra être confiée à une entreprise. (été 2024 ?)
Petite marche difficile à passer pour entrer en fauteuil dans le préau élémentaire, du côté « PMR ». Il y a également la marche de la sortie de secours qui n'est pas accessible PMR.		<b>Non fait</b>	La remise à niveau du seuil du préau n'a pas été faite. En revanche, un plan incliné amovible a été fabriqué pour la sortie de secours.
		<b>Fait</b>	
Sol en palette pour couvrir le sable sous la cabane de maternelle et gazon sous la balançoire.	R	<b>Non fait</b>	
Achat de 2 ordinateurs portables en maternelle.	R	<b>Non fait</b>	En attente de retour de la demande de subvention.

Des panneaux de la Marseillaise et de la charte de la laïcité ont été achetés par la commune et installés sous le préau et dans les classes. Un fronton « Liberté – Egalité – Fraternité » a été installé sur la façade de la maternelle.

Hormis les demandes non réalisées et les petits travaux indiqués dans les petits cahiers, les enseignantes n'ont pas de nouvelles demandes à formuler à ce jour.

Toutefois, une réunion se tiendra entre la commune, la Récréfoiyne et les enseignantes pour un projet d'installation de paniers de basket scellés.

M. BOILLLOT indique que les lumières extérieures ont été révisées et les lampadaires reprogrammés. Il précise que les ampoules des appliques ne sont plus commercialisées. Il faudra donc changer les luminaires lorsqu'elles ne fonctionneront plus... La borne lumineuse qui se trouvait à l'angle de la maternelle va d'ailleurs être changée pour cette raison.

## IX. BILAN FINANCIER.

- **Crédits mairie** : les 45€/enfant de budget de fonctionnement (année civile 2023) finissent actuellement d'être dépensés. Par ailleurs, la municipalité a réglé sa part sur les installations pour enfant porteur de handicap comme l'oblige la loi sur l'école inclusive.

Mme BULME précise que le crédit sera le même en 2024. Les enseignantes font remarquer la forte inflation qui se poursuit sur la papeterie et les fournitures en général.

Mme MICHELL indique qu'une validation des factures entre le service compta et elle fonctionne bien... à continuer...

Le budget transport a été dépensé.

Une échange entre la commune et les enseignantes est à prévoir pour valider le renouvellement du crédit « classe découverte » de 2500€.

- **La coopérative scolaire** a un solde créditeur de 2400 € mais les dernières rentrées d'argent ne sont pas comptabilisées (coopérative, USEP...). L'école est toujours affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École), mais réfléchit très sérieusement à la possibilité de constituer une association qui gérerait l'argent de l'école. L'adhésion à l'OCCE coûte en effet environ 1,90€ par enfant et constitue un manque à gagner important pour l'école.

Les 2 panneaux de basket ont été vendus au mois de juillet pour un total de 340€. Cet argent servira à l'installation de nouveaux paniers fixes dans la cour de l'élémentaire.

## X. SECURITE VIGIPIRATE.

**Des consignes très précises nous arrivent régulièrement de l'Inspection de l'Education Nationale.**

- **Alerte incendie** : Il en faudra trois pour l'année.

La première est programmée le lundi 20 novembre à 9h45.

- **Le PPMS risques majeurs** (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et **le PPMS attentat/intrusion** (rédigé avec la collaboration de la gendarmerie, le protocole en cas d'attentat/intrusion) devraient désormais gérés par une commission de l'Education Nationale en lien avec les Mairies. Mais pas d'information pour l'instant.

Un exercice d'alerte attentat/intrusion départemental est programmé par l'Education Nationale en décembre.

- **Le plan VIGIPIRATE** a été relevé au niveau « attentat-alerte ». Des affiches ont été posées sur les 2 portails. M. BOILLOT va apporter les « triangles ».

## **XI. QUESTIONS A LA MAIRIE. QUESTIONS ET REMARQUES DES PARENTS D'ELEVES. REMARQUES DIVERSES.**

- **Quel est le rôle de l'infirmière scolaire ?** Nous n'en avons pas. C'est l'infirmière du collège de secteur qui intervient si besoin. Elle a une décharge hebdomadaire pour effectuer des contrôles dans toutes les écoles de secteur.
- **Suppression de la collation à l'école le matin : est-ce une décision d'école ou une directive ministérielle ?** A l'origine, il y a eu une décision ministérielle. Cela étant, une nouvelle information indique que dans les écoles de REP+, une collation peut être proposée aux enfants qui ne déjeunent pas. L'école de Nommay n'est pas dans cette situation. Les enseignantes regrettent que l'objectif de cette question ne soit pas connu pour pouvoir répondre plus précisément.
- **Comment les APQ se déroulent-elles concrètement ? Faut-il être en tenue de sport tous les jours ?** Mme TINCHANT explique que les enfants ont 3 créneaux de sport par semaine dans leur emploi du temps, ce qui remplit l'objectif de 30' d'activité physique par jour à 75%. Le reste du temps, c'est la récréation qui assume ce rôle puisque les enfants ont du matériel pour se dépenser dans la cour (ballons, cerceaux, jeux d'adresse, jeux de raquettes... selon la saison). Il n'y a pas nécessité à être en tenue de sport, hormis pour les séances d'EPS. Mais les enseignantes rappellent que les enfants doivent toujours être dans une tenue qui permet de « bouger » facilement...
- Une date est-elle prévue pour la construction de **l'avancée de toit** en élémentaire ? M. BOILLOT répond que non, pas pour l'instant. Les devis sont honorables, ce n'est donc pas dans les priorités actuelles.
- **Le chemin piéton** sera-t-il prolongé jusqu'à la chapelle ? Oui. Le sens unique va être prolongé jusqu'à la chapelle également. Le passage piéton sera déplacé pour être en face du chemin. Une réunion est prévue avec le peintre cette semaine. La mise en peinture définitive se fera donc prochainement.
- **Fête des écoles :** Les enseignantes proposent d'avancer la fête des écoles au 1er (ou 8) juin 2023. Cette date sera discutée avec la Récréfoyerne.
- **Sortie des élèves d'élémentaire :** Les enseignantes soulèvent la problématique de leur responsabilité à la sortie. Pour arranger, sur la fiche de renseignement, il était demandé aux parents d'indiquer si les enfants pouvaient rentrer seuls ou pas, et quelle conduite adopter en cas d'absence de la personne qui doit les récupérer. Mais cela fait plusieurs fois que cela se retourne contre les enseignantes : des enfants ne viennent pas dire qu'il n'y a personne et rentrent à pied alors qu'il ne le faut pas. Il est rappelé qu'en élémentaire, les enseignantes sont déchargées de toute responsabilité une fois le portail passé et qu'elles n'ont pas à les remettre à un adulte comme en maternelle. **Elles décident donc d'appliquer strictement la circulaire qui le précise et informeront les parents que ce qui avait été indiqué sur la fiche de renseignement est désormais caduque. (à compter du 20/11)** Un enfant pourra bien entendu toujours revenir vers son enseignante s'il est seul et qu'il ne sait pas quoi faire.
- **Problème du saule pleureur :** Un enfant a eu un accident au pied du saule, possiblement à cause des pavés déformés par les racines. Ses parents souhaitent que la sécurité à cet endroit soit étudiée. Mme BULME va examiner cette demande et évaluer si des travaux sont nécessaires. Toutefois, tout le monde s'accorde à dire que la cour de l'école ne peut pas être sécurisée à 100% et que les enfants doivent apprendre à vivre avec leur environnement...
- **Retard :** Mme MICHELI soulève un problème rencontré avec un enfant de maternelle qui arrive régulièrement en retard, au seul motif de son rythme de sommeil. Elle en référera à l'inspecteur. Les parents élus souhaitent être tenus au courant de sa réponse car cela perturbe forcément la classe dans son fonctionnement.
- M. BOILLOT indique qu'**une bioborne** va être installée à la sortie du côté de l'école de danse.
- **Eclairage :** un projet de détecteur avec minuterie le long du bâtiment de maternelle est envisagé, pour éclairer le chemin qui vient du portail.
- **Date du prochain conseil d'école :** J 14/03/23 (ou J 21/03/23 en secours).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

## ROLE DU CONSEIL D'ECOLE (Annexe 1)

Il se réunit une fois par trimestre ou éventuellement plus à la demande du directeur ou d'un tiers des membres. Ses membres sont: le directeur qui préside, les enseignants, un conseiller municipal, les représentants des parents d'élèves ( un par classe ), le délégué départemental de l'Education National, les membres du Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés (RASED). Monsieur le Maire et Madame l'inspectrice ou Monsieur l'inspecteur sont invités de droit.

Sur proposition de la directrice ou du directeur, le conseil d'école:

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux en dehors des périodes scolaires.

Il donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école:

- L'utilisation des moyens alloués à l'école,
- La protection et la sécurité des enfants,
- L'intégration d'enfants handicapés,
- Les activités périscolaires,
- La restauration scolaire,
- Statue sur la partie pédagogique du projet d'école et l'adopte.

Le conseil d'école est informé sur:

- Les rencontres école/parents,
- L'organisation des aides spécialisées,
- Les principes de choix des manuels ou des matériels scolaires.

Le conseil d'école établit le règlement intérieur et notamment les modalités des délibérations.